

# **TELNET HOLDING S.A**

**Société Anonyme**

**CAPITAL SOCIAL : 11.028.000 DINARS TUNISIENS**

**SIEGE SOCIAL : IMMEUBLE ENNOUR CENTRE URBAIN NORD**

**1082 - TUNIS MAHRAJENE**

**RC : B112711998 \*\*\*\* MF : 0496236W**

## **ORDRE DU JOUR**

### **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**DU 30 JUIN 2015 A 12H**

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire fixée pour le mardi 30 juin 2015 à 12 Heures et qui aura lieu à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises « I.A.C.E » sis aux berges du Lac de Tunis est arrêté comme suit :

1. Lecture du rapport d'activité du Conseil d'Administration pour l'exercice 2014 ;
2. Lecture des rapports Général et Spécial du Commissaire aux Comptes sur les états financiers individuels de TELNET HOLDING pour l'exercice 2014 ;
3. Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les états financiers consolidés du groupe TELNET HOLDING pour l'exercice 2014 ;
4. Approbation s'il y a lieu du rapport d'activité et des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2014 ;
5. Examen et approbation des conventions et opérations prévues par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales ;
6. Quitus à donner aux Administrateurs ;
7. Affectation du résultat de l'exercice 2014 ;
8. Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2014 ;
9. Ratification de la cooptation de deux nouveaux administrateurs ;
10. Déclaration de fonctions occupées par le Président du Conseil d'Administration dans d'autres sociétés ;
11. Déclaration de fonctions occupées par le Directeur Général dans d'autres sociétés ;
12. Information sur le franchissement de seuil de participation dans le capital de la société.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

# PROJET DE RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2015

## Première résolution

*L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et ceux du Commissaire aux Comptes, approuve le rapport d'activité dans toutes ses parties ainsi que les états financiers individuels de la société TELNET HOLDING de l'exercice clos au 31 décembre 2014 dégageant un bénéfice net de 4 632 733,073 Dinars*

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....*

## Deuxième résolution

*Après lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale approuve les billets de trésorerie émis par la société TELNET HOLDING et le crédit mobilisable octroyé tels que autorisés par le conseil d'administration lors de ses réunions successives tenues courant l'exercice 2014.*

*L'Assemblée Générale approuve également le report des échéances des billets de trésorerie émis et souscrits par la société TELNET HOLDING tels que autorisés par le conseil d'administration lors de ses réunions successives tenues courant l'exercice 2014.*

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....*

## Troisième résolution

*Après lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale approuve les billets de trésorerie souscrits par la société TELNET HOLDING et émis par la société SYPHAX AIRLINES, ainsi que les opérations et conventions signalées dans ledit rapport conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.*

*Monsieur Mohamed FRIKHA n'a pas pris part au vote de la présente résolution pour les opérations liées avec la société SYPHAX AIRLINES.*

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....*

## Quatrième résolution

*L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du groupe TELNET HOLDING et celui du Commissaire aux Comptes, approuve le rapport d'activité dans toutes ses parties ainsi que les états financiers consolidés du groupe au titre de l'exercice 2014 dégageant un bénéfice consolidé de 5 658 259,855 Dinars dont 131 545,618 Dinars revenant aux minoritaires.*

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....*

## Cinquième résolution

*L'Assemblée Générale donne quitus entier et définitif aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2014.*

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....*

## Sixième résolution

L'Assemblée Générale approuve purement et simplement la proposition du Conseil d'Administration concernant l'affectation du bénéfice de l'exercice 2014 s'élevant à 4 632 733,073 dinars, sous réserve des modifications statutaires relatives au fonds social prévues par l'assemblée générale extraordinaire à convoquer le même jour de l'assemblée générale ordinaire, comme suit :

<b>Résultat bénéficiaire 2014</b> .....	<b>4 632 733,073</b>
Reprise des résultats reportés antérieurs.....	753 953,561
Actualisation de la valeur des actions rachetées par la société pour elle-même	<1 061,660>
<b>Base de la réserve légale</b> .....	<b>5 385 624,974</b>
Réserve légale 5% .....	<269 281,249>
<b>Sommes distribuables</b> .....	<b>5 116 343,725</b>
Dotation pour le fonds social 2015.....	<150 000,000>
<b>Résultats reportés à nouveau</b> .....	<b>4 966 343,725</b>

Conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi des finances pour la gestion de l'année 2014, les résultats reportés provenant de l'exercice 2013 et antérieurs, s'élevant à **752 891,901** dinars, le compte spécial d'investissement de **70 000,000** dinars et la prime d'émission de **4 607 450,000** dinars ainsi que la réserve légale pour **747 594,418** dinars, sont hors champ d'application de la retenue à la source libératoire de 5% en cas de distribution ou d'incorporation au capital.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à**.....

## Septième résolution

L'Assemblée Générale décide d'allouer au Conseil d'Administration des jetons de présence pour la somme nette de cinquante-quatre mille (54.000) dinars au titre de l'exercice 2014 soit un montant brut de soixante-sept mille cinq cents (67.500) dinars.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à**.....

## Huitième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de ratifier la nomination de Monsieur Sami KHOUAJA en qualité de nouvel administrateur coopté par le conseil d'administration lors de sa réunion du 12 mars 2015.

Le mandat d'administrateur de Monsieur Sami KHOUAJA expirera à l'issue l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Monsieur Sami KHOUAJA déclare ne se trouver dans aucun cas d'incompatibilité, interdiction ou déchéance et déclare accepter son mandat d'administrateur.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à**.....

## Neuvième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de ratifier la nomination du Consortium Tuniso-Koweitien de Développement « C.T.K.D » en qualité de nouvel administrateur coopté par le conseil d'administration lors de sa réunion du 20 mai 2015.

*Le mandat d'administrateur du Consortium Tuniso-Koweitien de Développement « C.T.K.D » expirera à l'issue l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2015.*

*Le Consortium Tuniso-Koweitien de Développement « C.T.K.D », représenté par monsieur Hichem BEN HMIDA, déclare ne se trouver dans aucun cas d'incompatibilité, interdiction ou déchéance et déclare accepter son mandat d'administrateur.*

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....*

### **Dixième résolution**

*Conformément aux dispositions de l'article 192 du code des sociétés commerciales, l'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la fonction de Président du conseil d'administration occupé par monsieur Mohamed FRIKHA au sein des sociétés filiales : TELNET INCORPORATED S.A, TELNET TECHNOLOGIES S.A et DATA BOX S.A et ce à compter du 1er avril 2015.*

*Egalement, l'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la fonction de Président occupé par monsieur Mohamed FRIKHA au sein de la société française TELNET CONSULTING S.A.S et ce à compter du 1er avril 2015.*

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....*

### **Onzième résolution**

*Conformément aux dispositions de l'article 192 du code des sociétés commerciales, l'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la fonction de gérant occupé par Monsieur Raouf CHEKIR au sein des sociétés filiales : TELNET INNOVATION LABS et TELNET ELECTRONICS et ce à compter du 15 octobre 2014.*

*Egalement, l'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la fonction de Président du conseil d'administration occupé par monsieur Raouf CHEKIR au sein des sociétés filiales : TELNET INCORPORATED S.A, TELNET TECHNOLOGIES S.A et DATA BOX S.A entre le 15 octobre 2014 et le 31 mars 2015.*

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....*

### **Douzième résolution**

*En application de l'article 13 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, l'assemblée générale ordinaire informe les actionnaires de la société des franchissements de seuils suivants :*

- Le Consortium Tuniso-Koweitien de Développement « C.T.K.D » a franchi le seuil de participation dans le capital de la société, en date du 18 septembre 2014, et qu'il détient **plus que 5%** d'actions et de droit de vote dans le capital de la société ;*
- Monsieur Mohamed FRIKHA a franchi le seuil de participation dans le capital de la société, en date du 05 novembre 2014, et qu'il détient **moins de 50%** d'actions et de droit de vote dans le capital de la société ;*
- La société One Tech Holding (OTH) a franchi le seuil de participation dans le capital de la société, en date du 10 décembre 2014, et qu'elle détient **plus que 5%** d'actions et de droit de vote dans le capital de la société (directement et indirectement) ;*
- La société Assurances Maghrébia a franchi le seuil de participation dans le capital de la société, en date du 15 décembre 2014, et qu'elle détient **plus que 5%** d'actions et de droit de vote dans le capital de la société (directement et indirectement) ; et*
- La société One Tech Holding (OTH) a franchi le seuil de participation dans le capital de la société, en date du 13 Février 2015, et qu'elle détient **moins de 5%** d'actions et de droit de vote dans le capital de la société (directement et indirectement).*

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....*

## Treizième résolution

*L'Assemblée confère tous pouvoirs au Directeur Général ou à toute personne qu'il désignera pour effectuer toutes régularisations.*

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....*